

N°2

BARBY

avec vous



Lancement de la concertation sur le Centre Bourg II



Dégâts causés par l'incendie de l'école maternelle « Le Manège »



MAI 2021





le mot du Maire

Christophe Pierreton

Chères Barbysiennes chers Barbysiens,

Une première année s'achève pour la nouvelle équipe municipale. Un début de mandat particulier avec la crise sanitaire qui dure bien plus que nous l'imaginions à son début. La vaccination est montée en puissance et il est possible maintenant d'accéder à plusieurs types de vaccins pour une grande partie de la population. La vaccination est un élément important pour sortir durablement de cette pandémie, tout en continuant à appliquer les gestes barrières pour se prémunir des variants existants. Un plan de déconfinement a été annoncé par le gouvernement, si nous voulons collectivement sa réussite, « soyons prudents et respectueux des règles ».

Sur la commune, l'incendie accidentel d'une partie du toit de l'école maternelle nous a imposé une réorganisation du fonctionnement des classes et du centre de loisirs. Tous les acteurs se sont mobilisés pour essayer d'assurer la prochaine rentrée scolaire dans les locaux reconstruits et rénovés. Malheureusement, ce délai ne pourra pas être tenu. Une partie des professionnels en charge de ce chantier, recrutés par l'assurance, n'ont pas mesuré l'urgence et l'importance de cette reconstruction. Désormais nous mettons tout en œuvre pour accueillir les classes et le centre de loisirs dans deux lieux bien différenciés afin que chaque structure puisse avoir un fonctionnement indépendant.

De nouvelles réunions publiques vont pouvoir avoir lieu grâce à l'assouplissement des restrictions. Une prochaine rencontre est d'ores et déjà programmée le mardi 8 juin pour le lancement de la concertation du projet du Centre Bourg II, zone qui s'étend de la chaufferie bois jusqu'aux Épinettes en passant par la salle des fêtes. Vous pourrez également échanger avec l'équipe municipale sur d'autres sujets qui vous intéressent ou qui vous tiennent à cœur.

Vous avez toutes les informations détaillées dans ce Barby avec vous, ainsi que l'agenda avec les différentes dates des rencontres qui nous permettront de nous retrouver.

COVID-19 : Continuez de respecter les gestes barrières. Vous pouvez vous faire vacciner à Barby au cabinet infirmier (tél. 06 50 66 65 74) et à la pharmacie (tél. 04 79 70 39 84) ainsi qu'au Centre de vaccination au Parc des Expositions de Chambéry (tél. 09 78 31 05 05) ou via la plateforme Doctolib.



*Ecole maternelle
Centre de loisirs
Pages 4-5*

*Etude Centre Bourg II
et concertation
Pages 6 à 8*

*Extinction de l'éclairage
et espaces sans tabac
Page 9*

*Travaux
Développement
durable
Page 10 à 12*



COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET BUDGETS 2021

Lors du Conseil municipal du 1er mars 2021, les comptes administratifs et les budgets 2021 de la Commune ont été présentés.

Comptes administratifs 2020

Pour 2020, les recettes fiscales de fonctionnement ont augmenté de 4 %. Ceci est dû à l'augmentation des bases d'imposition mais aussi au nombre de nouveaux logements sur la Commune sans augmentation des taux d'imposition.

La Dotation de l'État a diminué de 2 % et la Dotation de compensation de Grand Chambéry est restée stable sur 2020.

Les dépenses ont été maîtrisées sur 2020 malgré les charges supplémentaires générées par l'incendie de l'école maternelle en juillet. La crise sanitaire du COVID 19 a abouti à des charges supplémentaires mais aussi à des diminutions de certains postes de dépenses pendant le premier confinement du printemps 2020.

Par rapport aux communes de même taille au niveau national, nos dépenses de fonctionnement par habitant sont sensiblement inférieures.

En 2020, les dépenses d'investissement réalisées ou engagées se sont montées à 1 682 000 euros (hors réseau de chaleur).

Les plus importantes réalisations ont concerné principalement les travaux du centre Bourg, la toiture de l'école maternelle, l'aménagement paysager du Clos Gaillard, la signalétique, l'éclairage public.

Budgets 2021

Les 3 budgets de la commune, que sont le budget principal, le budget annexe photovoltaïque et le budget annexe réseau de chaleur bois, ont été adoptés à l'unanimité.

Budget principal

Pour 2021, le conseil municipal a approuvé le maintien des taux d'imposition tout en incluant la réforme fiscale instaurant la disparition du produit de la taxe d'habitation pour les communes.

Pour pallier à cette perte de recette fiscale, la commune percevra, en plus de sa Taxe Foncière au taux de 18.35 %, la recette de l'ancienne part de Taxe Foncière du Département fixée au taux de 11.03 %.

Ainsi, le nouveau taux de Taxe Foncière communale correspondra au cumul des deux anciens soit 18.35 (part communale) + 11.03 (part Départementale) = 29.38 %. Ce nouveau taux de Taxe Foncière s'accompagne de la disparition du taux de taxe d'habitation et n'a aucun impact sur le contribuable.

Taxe d'Habitation : néant

Taxe Foncière : 29.38 %

Taxe Foncière non bâti : 56.77 %

Recettes

Recettes de Fonctionnement (hors exceptionnelles) :

2511 183 euros dont :

- Reversement de l'État + Grand Chambéry : 1 032 419 €
- Taxes foncières et droit de mutation : 1 187 000 €
- Pédagogie, loyers, contrat enfance, vente de caveaux etc... : 291 764 €



Dépenses

Dépenses de Fonctionnement (hors exceptionnelles) :

2 249 706 euros dont :

- 1 Achats : Eau, électricité, etc... : 219 676 €
- 2 Services extérieurs : 359 720 € (Entretien bâtiments, maintenance, voiries, restauration scolaire, assurances etc...)
- 3 Autres services extérieurs : 167 700 € (Honoraires, fêtes et cérémonies, ménage bâtiments, frais télécom etc...)
- 4 Frais de personnel : 1 167 700 €
- 5 Charges de gestion courantes : 286 560 € (Subventions aux associations dont crèche, SICSAL, Indemnités élus)
- 6 Divers : 48 350 €



Investissements

Le montant des nouvelles opérations d'investissements budgétisées en 2021 est de 3 900 000 € auquel il faut ajouter plus de 744 000 € de dépenses 2020 à réaliser sur 2021 soit au total 4 644 000 € de dépenses d'investissement (hors réseau de chaleur).

Les investissements concerneront notamment la requalification du bâtiment « Les Mouettes » qui abrite le restaurant scolaire et le centre de loisirs, les voiries du Centre Bourg, l'école maternelle (toiture et intérieur), la toiture du gymnase, le presbytère et la Source, l'église, le Clos Gaillard etc...

En conclusion de cette présentation budgétaire, l'Adjointe aux Finances, a rappelé que les finances de la commune étaient saines (pas de dette) et que le budget général 2021 ne nécessitera pas de recours à l'emprunt malgré le haut niveau d'investissement.



ÉCOLE MATERNELLE – CENTRE DE LOISIRS

Retour sur l'incendie de l'école maternelle «Le Manège»

Le 29 juillet 2020, lors de la rénovation de la toiture de l'école maternelle, un incendie accidentel se déclarait et détruisait une grande partie de ce bâtiment, le rendant inutilisable pendant de nombreux mois. Une première solution de relogement fut trouvée à la rentrée de septembre 2020 entre l'école élémentaire et le centre de loisirs.

Au retour des vacances de la Toussaint, des bâtiments modulaires furent installés dans la cour du centre de loisirs. Ils ont permis d'accueillir les élèves et de libérer ainsi l'école élémentaire. Depuis le 2 novembre, toutes les classes maternelles sont regroupées sur le site des «Mouettes» et occupent une partie du bâtiment et les modules.

La rénovation intérieure programmée et les travaux de reconstruction : 2 phases distinctes

Pendant cette période, les services de la mairie ne sont pas restés inactifs et tout a été mis en œuvre pour que les travaux démarrent rapidement et permettent une réintégration des locaux dans un délai le plus satisfaisant possible.

Rappelons que ces travaux sont divisés en deux parties distinctes :

- L'une, prévue de longue date, portant sur la rénovation de la toiture et celle des locaux intérieurs non impactés par le sinistre d'un montant de 695 000 €.
- L'autre, s'agissant de la reconstruction de la partie sinistrée d'un montant d'environ 500 000 € pris en charge par l'assurance.

La rentrée scolaire dans les locaux de l'école maternelle, différée.

Les travaux de reconstruction de l'école maternelle ne pourront pas être engagés comme nous les avons envisagés. La Commune est désormais contrainte de revoir le planning initial et la rentrée de septembre 2021 ne pourra donc pas se faire dans les locaux de l'école du «Manège».

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, faciliter le travail des enseignants et celui du centre de loisirs, nous allons demander à l'assurance une extension des solutions modulaires pour permettre un accueil des 4 classes de maternelle sur un site unique, pour l'année scolaire 2021-2022. Il est encore trop tôt pour donner un planning de reconstruction fiable, les experts d'assurance ayant été négligents dans leurs missions.

La Commune souhaite aussi finaliser la rénovation intérieure des locaux non impactés, afin d'offrir une rentrée en septembre 2022, dans des locaux entièrement rénovés.



Les dégâts causés par l'incendie



Vue aérienne de l'école maternelle



La rénovation complète du centre de loisirs « Les Mouettes » impactée

Ce retard, par rapport au délai de reconstruction prévu pour un retour des élèves dans l'école maternelle à la rentrée scolaire de septembre 2021, impacte désormais la rénovation complète du centre de loisirs «Les Mouettes».

La réhabilitation de ce bâtiment était prévue depuis longtemps. Le montant des travaux s'élèvera à 1 122 000 €. Les études sont maintenant achevées, le permis de construire prêt à être déposé et les entreprises vont être consultées. Ce qui laissait envisager un démarrage des travaux à l'été 2021.

Par un effet de rotation d'occupation des locaux, les élèves de maternelle devaient libérer les bâtiments modulaires provisoires pour réintégrer leur école. Le centre de loisirs emménageait dans ces modules laissés libres et le bâtiment «Les Mouettes», vide, pouvait être mis à disposition des entreprises pour sa réhabilitation.

Un calendrier des travaux qui n'est désormais plus maîtrisé

La Commune déplore donc cet état de fait et rappelle, qu'après le sinistre, une mobilisation des acteurs locaux de la reconstruction avait été immédiate et laissait à penser que l'école maternelle pourrait retrouver ses élèves, ses enseignantes et les ATSEM à la rentrée scolaire de septembre 2021, ce qui n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui.



Le centre de loisirs Les Mouettes et les bâtiments modulaires



Le projet de rénovation du centre de loisirs Les Mouettes : le futur préau





ÉTUDE : CENTRE BOURG II ET CONCERTATION



Dans la continuité directe du projet urbain du Centre Bourg I qui a vu notamment la rénovation de la place de la Mairie et la construction en cours de 115 logements, la Commune de Barby souhaite accompagner la mutation du secteur situé à l'ouest de la route de la Trousse qui accueille de nombreux équipements comme la salle des fêtes et le gymnase : C'est le projet **Centre Bourg II**.

Une étude menée en concertation avec la population

Sur l'année 2021 et une partie de l'année 2022, l'Atelier 2 (ISERAMO, Alp'Etudes), une équipe d'urbanistes et architectes basés à Crolles, va mener une étude pour dresser les grandes lignes du futur visage de ce quartier.

Le Maire et son équipe souhaitent une **large implication de la population**, avec une **réunion publique de lancement** en juin (en présentiel ou visioconférence) et **divers ateliers de concertation** pour rencontrer les habitants et usagers des équipements, tout au long de la conception du projet urbain.

Ils seront pour cela épaulés par **Agate**, l'Agence Alpine des Territoires, spécialisée dans l'accompagnement des collectivités locales, notamment sur la mise en place de démarches participatives qui vont à la rencontre directe des habitants.

Un projet urbain repensant la place des équipements sportifs

Le projet d'aménagement urbain du Centre Bourg II consiste en particulier à repenser la place des équipements sportifs, en les rénovant, voire en en déplaçant certains - toujours dans le même secteur ou juste à côté. Ils sont effectivement très utilisés pour les cours de sport du collège, et aussi par des associations sportives. Ils doivent rester facilement accessibles.

Les gestionnaires de ces équipements ont été rencontrés par le programmiste **ISERAMO**, la personne en charge de la prévision générale des chantiers (coût estimatif, calendrier prévisionnel...), pour connaître leurs usages actuels et en tenir compte au mieux dans la conception du projet.

Un potentiel « parc sportif » et « parc habité » identifié

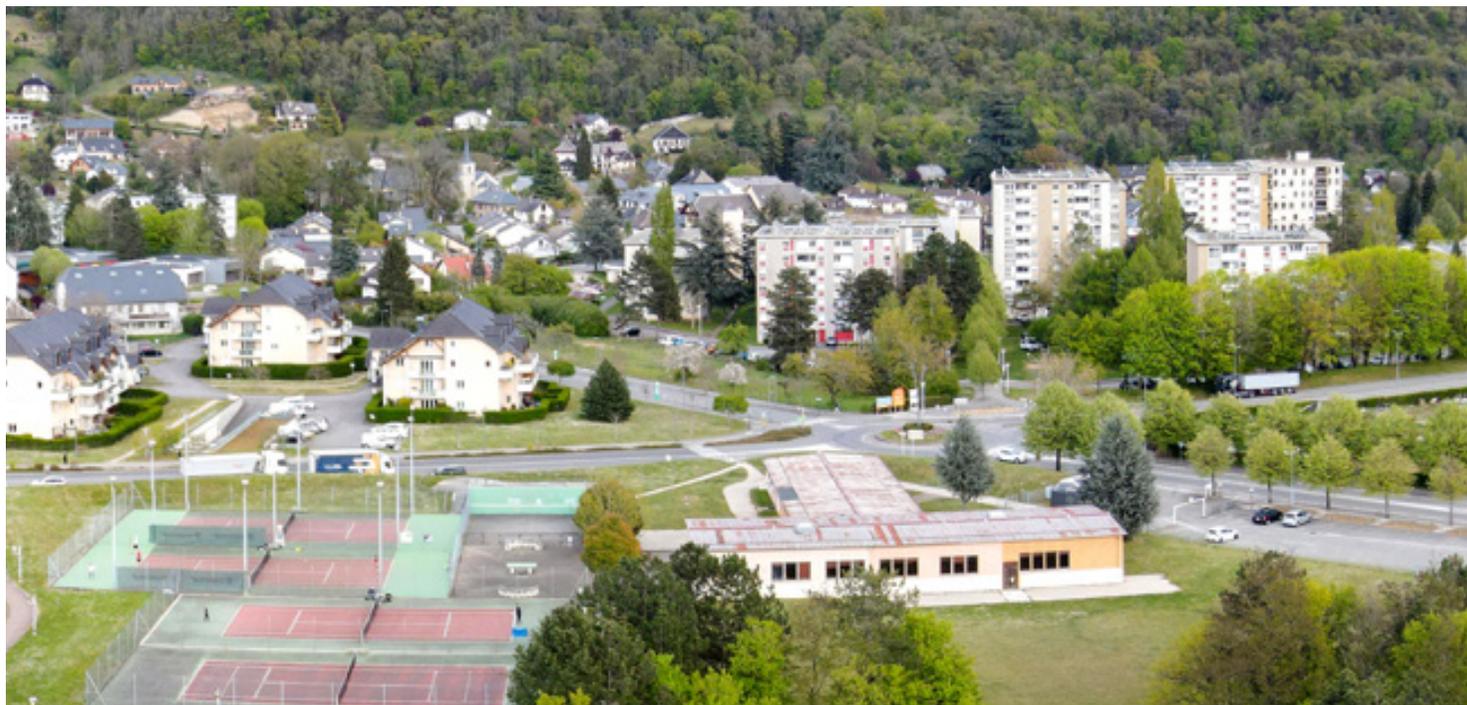
Par ailleurs, le schéma de référence pour l'aménagement urbain de la commune, réalisé en 2015, avait identifié le potentiel de "parc sportif" et de "parc habité" pour Barby : cette idée, laissant place à la nature en ville, est approfondie dans l'étude actuelle.

En effet, l'équipe de l'Atelier 2 sera complétée par une paysagiste de **Alp'Etudes** qui travaillera à des propositions pour l'avenir paysager de cet espace. Une promenade centrale est par exemple en cours de réflexion.





ÉTUDE : CENTRE BOURG II ET CONCERTATION



3 étapes bien identifiées

L'ensemble de cette étude, qui vient préciser le travail qui avait déjà été fait, se déroulera en 3 étapes, au cours desquelles la population sera associée :

- affiner le diagnostic des usages actuels,
- envisager et présenter plusieurs scénarii d'aménagements possibles,
- et enfin entrer en phase opérationnelle.

Le projet d'aménagement du centre Bourg II est pensé en lien avec le quartier voisin des Epinettes, qui sera lui-même complètement transformé dans les années à venir, en particulier sur la question des déplacements à pied d'un lieu à l'autre, avec le souhait de faciliter le cheminement.

Un souci d'intégrer l'ensemble des acteurs du territoire pour enrichir la réflexion

Les élus prévoient une concertation la plus large possible, en intégrant l'ensemble des acteurs du territoire : chaque Barbysien aura sa place dans le dialogue et sera légitime pour venir enrichir la réflexion.

Les ateliers sur l'espace public seront privilégiés.

Les habitants de la commune pourront ainsi mieux se rendre compte de ce qui leur est présenté, mieux exprimer leur perception de l'espace et enfin mieux se projeter dans le futur aménagement.

Lors de la première phase, correspondant à l'affinement du diagnostic, notre objectif sera d'interroger les utilisateurs du gymnase, salle des fêtes, stade, etc. (habitants, associations, collégiens...) sur leurs usages actuels des espaces, leur perception, leurs cheminements, le lien social qui en découle..., de recueillir ce qui leur convient et ce qui mériterait d'être rendu plus pratique, plus agréable, et de quelle(s) manière(s).



Zone d'emprise du Centre Bourg II

Le bilan de la concertation présenté en réunion publique

Lorsque les scénarii seront envisagés, dans quelques mois, **une présentation sera organisée auprès de la population**, afin de noter les points forts et les points faibles dans chacune des propositions et ainsi aider à la prise de décision par le Conseil municipal.

Autant que possible, les élus souhaitent rencontrer la population pour entamer ce dialogue. Voici un calendrier pour le lancement de la première phase de concertation sur le projet d'aménagement du centre bourg II. Nous confirmerons en temps utile, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, si ces rendez-vous pourront être tenus en présentiel ou s'ils devront avoir lieu en visioconférence.

Agate, agence chargée de l'animation des temps de concertation, a développé en 2020 une certaine expérience d'animation très participative et conviviale.

Tout au long des premiers ateliers de concertation et rencontres, vous serez invités à vous inscrire à un groupe si vous le souhaitez.

L'objectif du groupe de suivi du projet, composé d'habitantes et habitants de l'ensemble des quartiers de Barby, est de dialoguer en petit comité avec des élus municipaux sur ce projet d'aménagement.

Il sera animé de manière participative et collaborative, pour favoriser une ambiance stimulante et bienveillante, et faire que chacun se sente à l'aise dans ce groupe et prenne du plaisir à participer, un peu ou beaucoup suivant ses envies et disponibilités.

Vous pouvez également vous inscrire directement en mairie en envoyant un mail : marie@barby73.fr.

Calendrier de la concertation sur le projet d'aménagement du Centre Bourg II

Le mardi 8 juin à 18h30, aura lieu une **RÉUNION PUBLIQUE** à la salle des fêtes (en présentiel tant que possible, sinon réalisée en visioconférence...) afin de lancer ce plan de concertation.

Il s'agira de présenter le projet, ses tenants et aboutissants, mais aussi d'échanger avec les habitants, recueillir leur ressenti et leur vision de l'avenir de Barby.

Seront ensuite réalisés des **ateliers de concertation sur l'espace public** :

- Lundi 14 juin 2021 en fin d'après-midi :

Atelier sortie de classe du **collège**, puis atelier sur le **marché**

- Mardi 29 juin 2021 : Première réunion du groupe d'habitants de suivi du projet

- Samedi 3 juillet 2021 :

Stand à l'occasion de **Barby en fête** et **Balade urbaine sous forme de récit « le Centre Bourg de demain »**

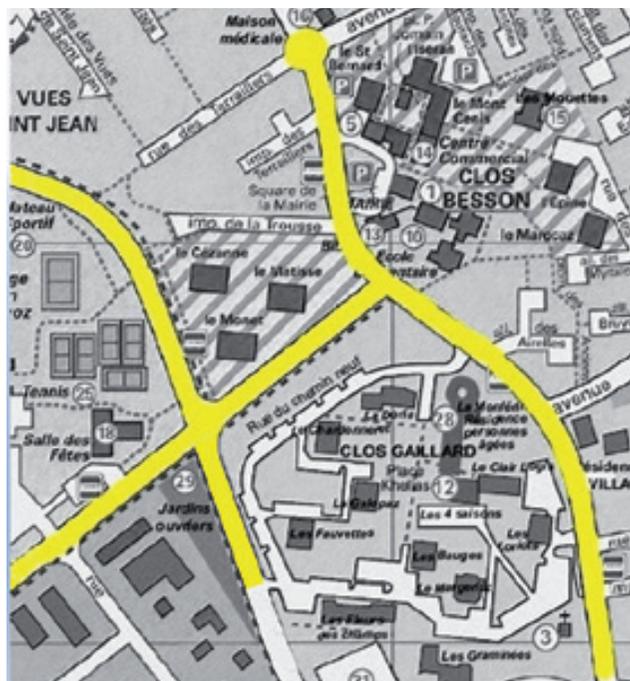
Gymnase, collège Jean Mermoz, quartier Les Epinettes





L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DEVIENT EFFECTIVE

La municipalité s'est engagée dans cette voie, tout comme certaines communes limitrophes ont pu déjà le faire. Toutefois, un projet d'extinction plus nuancé est proposé, celui de laisser éclairer les voies principales du centre (l'avenue principale et la rue du Prédé, depuis le giratoire de l'école maternelle jusqu'à l'ancien cimetière, l'avenue Paul Chevallier et la route de la Trousse, future entrée de ville, ainsi que la place de la mairie). L'extinction de l'éclairage concerne le reste de la commune sur une plage horaire de minuit à 5h00 du matin.



Les voiries secondaires sont éteintes depuis le 3 mai, entre minuit et 5h, après des travaux de génie civil permettant de séparer certains réseaux interconnectés et la pose d'horloge de coupure supplémentaires.

Ces travaux sont financés en partie par le Département de la Savoie, via le fond départemental pour l'équipement des communes. Ils permettront de générer à la fois des économies d'énergie, avec la réduction des consommations, et aussi de prolonger la durée de vie du matériel en réduisant le temps d'allumage annuel.

ESPACES SANS TABAC

En partenariat avec la « Ligue contre le Cancer », la Commune va mettre en place des « Espaces sans Tabac » à différents points du territoire communal.

Dans un premier temps, 4 sites sont identifiés :

- 1 - L'espace d'accueil devant l'école maternelle et la maison médicale
- 2 - Les entrées de l'école élémentaire
- 3 - Les abords du centre de loisirs « Les Mouettes »
- 4 - Le parc de verdure Malatray.

Dans un second temps, le parvis du collège et l'entrée du gymnase, la place Khellas au Clos Gaillard et les abords de la crèche « Les petits Mickeys » seront déclarés « Zones sans Tabac ».

Une signalétique verticale, sous forme de panneaux va être mise en place, accompagnée de récupérateurs de mégots.

La mise en œuvre de ce projet sera effective dans les prochaines semaines. Ainsi, nous pourrions imaginer une inauguration de ces « Espaces sans tabac » durant la première quinzaine du mois de juin 2021.





TRAVAUX

Les aménagements de la rue du Prédé

Les travaux de requalification entre la section allée du Pré Dex et la rue du Champ de Mars, portés par Grand Chambéry au titre de sa compétence sur les voiries d'intérêt communautaire, sont terminés. Ceux-ci avaient débuté en fin d'année 2020 et portaient sur l'enfouissement des réseaux sous la responsabilité du SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie). La seconde phase des travaux a porté sur la sécurisation des différents carrefours avec l'allée du Pré Dex, l'impasse des Rochettes et la rue du Champ de Mars. Un nouveau cheminement piétonnier, la construction de quais bus accessibles PMR (personnes à mobilité réduite) et la création de petits espaces verts vont contribuer à assurer une circulation plus apaisée pour tous les usagers. Le montant des travaux s'est élevé 166 000 €HT.



Les travaux terminés rue du Prédé

Réhabilitation du presbytère et de la Source

Les études de 2015 ont été reprises pour engager la rénovation des 2 bâtiments, en lien avec la paroisse Sainte Marthe et Sainte Marie, occupant les locaux.

Rénovation des façades de l'église

Les façades de l'église de Barby seront prochainement entièrement rénovées en enduit traditionnel à la chaux, suivant les prescriptions du service des bâtiments de France du Conseil Départemental de la Savoie, par ailleurs financeur d'une partie de l'opération. Le chantier durera environ 2 mois, et concernera aussi le clocher. Selon les informations recueillies auprès de la paroisse et de feu Michel Durand, le dernier enduit est antérieur aux années 1970. Si un lecteur est en mesure de nous donner une année exacte, la Commune est intéressée pour mieux connaître son patrimoine.

Aménagements au Clos Gaillard - Poulailier partagé

La terre végétale stockée derrière l'ancien cimetière a été étalée sur le terrain pour le niveler, et installer un poulailier partagé porté par l'association Ensemble par Nature. Un point d'eau est également installé, ainsi que des jardinières surélevées pour faciliter la culture potagère partagée.

Vieux Village

Une étude de faisabilité en urbanisme - VRD est en cours pour permettre d'accompagner au mieux les projets immobiliers à venir dans le secteur du Vieux Village. L'objectif premier est de requalifier la route du château sur la partie basse pour permettre un accès piéton aisé des résidents actuels et futurs.

Plantation d'arbres sur la commune

Les services techniques ont procédé à l'abattage d'une vingtaine d'arbres pendant l'hiver. Ces arbres ne remplissaient plus les conditions sanitaires pour être conservés. Une plantation du même nombre d'arbres a été effectuée pour compenser et prévoir le renouvellement nécessaire pour les années futures. Cette politique de renouvellement permettra de préserver le cadre de vie arboré de la commune. Une plantation de 23 arbres fruitiers a été faite au sud du Clos Gaillard et aux Cerisiers. Les habitants pourront, dans les prochaines années, cueillir pommes, poires, cerises et ramasser noisettes et châtaignes. Il est prévu un plan de plantation de fruitiers sur 3 ans, répartis dans les différents vergers partagés de la commune.

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour ma planète.

MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique. Elle est calculée en fonction de vos revenus et du gain écologique des travaux. **Le Confort** : améliorez le confort de votre logement contre le froid, l'humidité et la canicule. **L'Économie** : faites des économies sur vos factures de chauffage et réduisez le coût des travaux grâce à vos aides. **L'Écologie** : participez à l'effort collectif pour lutter contre le réchauffement climatique.

Pour tout renseignement :

<https://www.maprimerenov.gouv.fr>



Nouvelle conteneurisation des ordures ménagères et déchets recyclables

Grand Chambéry projette de rénover sa conteneurisation en remplaçant les conteneurs en polyéthylène haute densité avec chaussettes par des conteneurs en béton + acier sur différents points de collecte communaux. Afin de rationaliser cette collecte, les conteneurs au bout de la rue des Charmilles seront supprimés ainsi que ceux de la rue des Vignes/Terraillers. Une modernisation des points de collectes pour le Clos Gaillard est en cours d'étude.

Pour la rue des Grands Champs et la route de Curienne, une étude sera également réalisée.

Ces travaux de conteneurisation s'étaleront de juin à septembre 2021. Pour information, une aire de conteneurisation est installée pour 80 à 100 logements.



Horaires des déchetteries

du 1^{er} avril au 30 septembre :
8H30-12H et 14H-18H du lundi au samedi, 8H30-12H les dimanches et jours fériés. Fermeture le 1^{er} mai.

Simpl'ici Grand Chambéry

Une plateforme relative aux signalements d'incidents (collecte des déchets, eau potable, eaux usées, propreté...) est en ligne à l'adresse : <https://simplici.grandchambery.fr/>



Les obligations de REPERAGE AMIANTE avant travaux

Une plaquette «Les obligations de repérage amiante avant travaux» a été réalisée par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. Le Groupement Régional Interinstitutionnel Amiante (GRIA) regroupant la DIRECCTE ARA, l'OPPBTB, les CARSAT Auvergne et Rhône-Alpes, l'ARS ARA et des services de santé au travail, a décidé d'en faire la diffusion. Cette plaquette a pour objectif de :

- sensibiliser les particuliers sur le risque lié à l'inhalation de fibres d'amiante,

- rappeler l'obligation réglementaire de réaliser des repérages de l'amiante avant travaux,
- indiquer la marche à suivre en cas de présence d'amiante.

En effet, le Code du Travail prévoit une obligation explicite de rechercher la présence d'amiante préalablement à toute intervention sur des matériaux susceptibles d'exposer des travailleurs à l'amiante.

Ainsi, tout propriétaire d'un appartement ou d'une maison particulière doit faire rechercher la présence d'amiante préalablement à tous travaux qu'il souhaiterait faire réaliser dans son logement, de façon à repérer la présence d'amiante dans les matériaux et pouvoir en informer les entreprises intervenantes.

Des plaquettes papier sont également disponibles auprès de la DIRECCTE ARA. Pour en disposer, vous pouvez faire une demande écrite par mail à : ara.cellule@direccte.gouv.fr.



RAPPEL URBANISME

Rappel des quelques règles

Les travaux modifiant les façades ou les abords des habitations/terrains sont soumis à autorisation. Par exemple :

- Panneaux solaires : les dispositifs doivent être intégrés à la toiture
- Clôture : Dispositif à claire-voie dont la hauteur maximum est spécifiée dans le règlement de zonage (PLUi HD).
- Isolation par l'extérieur : Les règles de prospects peuvent être déroguées pour les isolations de moins de 30 cm d'épaisseur.
- Modification des ouvrants (fenêtres, portes, volets,...)
- Aménagements extérieurs

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service urbanisme pour tous types de travaux envisagés.

Enquête publique sur la modification n°1 du PLUi HD

L'enquête publique sur la modification n°1 du PLUi HD est en ligne sur le site internet de l'agglomération : <https://www.grandchambery.fr/actualite/3628/20-enquete-publique-pour-la-modification-1-du-plui-hd.htm>





DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un nouveau site de compostage au Clos des Corti

Le site de compostage situé au Clos des Corti est en activité.

Une solution pratique et conviviale pour produire un engrais naturel et créer des liens entre voisins. Les habitants du Clos des Corti, de la résidence Le Saint Michel et les autres riverains sont désormais invités à venir composter leurs déchets et récupérer le produit de ce compostage. Rappelons que le compostage est un processus biologique aérobie de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en composés organiques et minéraux, le compost. Épluchures et déchets de fruits et légumes, marc de café avec le filtre en papier, sachets et feuilles de thé, fleurs fanées... trouveront tout naturellement leur point de recyclage. L'inauguration du site est prévue au printemps.

Des questions ? Envie de nous aider dans cette démarche ?

N'hésitez pas à contacter Céline Baulu, référente, par mail à l'adresse : compost.corti.stmichel@gmail.com



La quinzaine du « Compostage Partagé » a été organisée à Barby

Sous l'égide de Compost'Action, des bénévoles ont animé la quinzaine du « compostage partagé » du 27 mars au 10 avril sur la commune.

Trois sites : celui du Clos Gaillard (près du vieux cimetière), celui du Clos Besson (près du centre de loisirs « Les Mouettes ») et celui du Clos des Corti (près de l'aire de jeux pour les enfants) ont accueilli simultanément les personnes intéressées.

Trois moments d'accueil, de partage, d'informations et de convivialité, autour du compostage partagé. Merci aux référents de site et à tous ceux qui ont animé.

Compostez vos déchets de cuisine et de jardin

Déchets de cuisine, de jardin et de tonte peuvent être compostés facilement, et c'est d'autant moins d'ordures ménagères à traiter ! Vous pouvez obtenir pour 15 euros un composteur individuel auprès de Grand Chambéry :

réservation sur le site : www.grandchambery.fr

4 sites de compostage collectifs sont actuellement installés sur la commune et gérés par des bénévoles, au clos Gaillard, au clos Besson, au clos des Corti et aux Epinettes.

Un ours a été vu au parc Malatray

Si vous allez vous promener au parc Malatray, vous allez faire la connaissance d'un nouveau résident, en l'occurrence, un ours. Mais aucune crainte, celui-ci est inoffensif. Après les sculptures « Patachouettes » avenue de Salins, une nouvelle œuvre a vu le jour sur la commune. Ayant comme base un merisier qu'il a fallu abattre pour cause de sécurité, cette sculpture a été réalisée à la tronçonneuse par Sylvain Dautremay. Cet artiste est déjà l'auteur de plusieurs œuvres dans différentes communes.

Alors, n'hésitez pas à emmener vos enfants à la rencontre de l'OURS.



Poulailler, jardin et verger partagés bientôt installés au Clos Gaillard

Un poulailler partagé sera bientôt exploité et entretenu par l'association « Ensemble par Nature » dont les responsables sont Xavier Garcia et Patrick Frouin. Situé aux abords de l'ancien cimetière, ce poulailler aura une surface de 150 m² et comportera tous les équipements nécessaires à son exploitation. Les travaux sont en cours et son ouverture est prévue dans le courant du printemps. L'association « Ensemble par Nature », maître d'œuvre de ce projet, compte une dizaine de membres tous très motivés à l'idée d'exploiter ce poulailler. Un cahier des charges a été établi afin d'assurer de manière pérenne sa bonne gestion. Un jardin et un verger, également partagés, sont prévus à proximité, sur ce terrain communal.

Lutte contre le moustique tigre

Il peut transmettre la dengue, le chikungunya et le zika lorsqu'il est porteur de ces virus. Ce moustique est particulièrement nuisible. Il s'est installé depuis 2004 dans le sud de la France et depuis 2018 à Barby.

Son territoire est en pleine expansion. Pour lutter contre ce moustique, il est nécessaire de limiter ses lieux de ponte et de repos. Les produits antimoustiques ne permettent pas de l'éliminer durablement.

6 règles sont à appliquer :

- **Enlever** tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.
- **Vider** une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.
- **Remplir** les soucoupes des pots de fleurs avec du sable mouillé.
- **Vérifier** le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).
- **Entretien** le jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.
- **Couvrir** toutes les réserves d'eau à l'aide d'une moustiquaire.

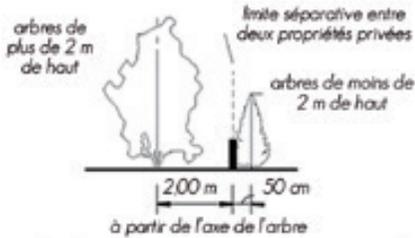
Infos :

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr



RECOMMANDATIONS ET RAPPELS DIVERS

Réglementation sur les plantations



Recul des plantations par rapport au voisin

En l'absence de réglementations locales ou d'usage

- une distance minimale de 0,50 m, de la limite séparative pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2 mètres.
- une distance de 2 mètres minimum de la ligne séparative pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 mètres de hauteur.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

Obligations d'entretien et d'élagage

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative.

Les plantations le long des voies publiques

Qu'il s'agisse d'une voie communale ou d'une route départementale, les arbres, arbustes ou arbrisseaux doivent être plantés de façon à pouvoir les entretenir et ne pas gêner la visibilité des lieux ou l'usage du domaine public. L'entretien est à la charge des propriétaires riverains dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Déchets verts

Les déchets verts ne doivent pas être déposés dans les conteneurs d'ordures ménagères. Ils sont en effet recyclables sous forme de compost et, à cet effet, il convient de les porter en déchetteries.

Vous pouvez également les broyer pour faire du paillage ou du

compost dans votre jardin. Si vous ne disposez pas de broyeur, vous pouvez emprunter gratuitement celui de Grand Chambéry (adapté aux grosses quantités). Pour les habitants de Barby, il sera disponible 2 semaines par mois pour les travaux de printemps et de début d'été.

Le brûlage des déchets verts est interdit par arrêté Préfectoral DDT/SEEF N° 2017-1559 portant réglementation des feux et brûlage à l'air libre, en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de la Savoie. Le non-respect des dispositions de cet arrêté expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe, pouvant s'élever au maximum à 450 € aux termes de l'article 7 du décret n°2003-462 du 21 mai 2003. Ces informations sont disponibles sur le site internet : <http://www.savoie.gouv.fr>

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Quatre espèces sont sous surveillance : **l'ambroisie à feuille d'armoïse, la berce géante du Caucase, le chancre coloré du platane et la renouée du Japon.**

Pour les reconnaître, prévenir et lutter contre leur prolifération, chacun peut prendre sa part de responsabilité et ainsi améliorer au quotidien notre cadre de vie.

Informations et conseils sur le site : www.savoie.fr/2081-paysages-et-milieux-naturels.htm

Frelon asiatique : signalez sa présence !

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site www.frelonsasiatiques.fr ou en téléchargeant l'application mobile Frelon Asiatique.



Vous aimez votre chien ?

Par sécurité et par respect pour les autres, il est impératif que les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique. Pour ceux qui l'ignoraient tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Afin de profiter au mieux de ces espaces, les déjections canines doivent, d'autant plus, être ramassées.

Rappel : Des sacs vous seront remis gratuitement en Mairie. 5 distributeurs de sacs de récupération des déjections canines seront installés au clos Gaillard près de l'espace canin, sur la place du collège, en face du centre de loisirs « Les Mouettes », au parc Malatray et au nouveau quartier du Grand Clos.

D'autre part, au sud de l'espace ludique du Clos Gaillard, la réalisation de l'espace canin clos par des clôtures bois et portillons d'entrée donne la possibilité aux chiens de courir librement sous la responsabilité de leurs maîtres.



Nuisances sonores chut !

Je limite mes activités sonores (tonte, tronçonnage etc.) aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14H à 19H30

Le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H

Le dimanche et les jours fériés de 10H à 12H

Le reste du temps, ménageons des moments de silence !



INFOS COMMUNALES

Bibliothèque « Les Mille Feuilles »

La bibliothèque est désormais ouverte le samedi matin de 10h à 12h.

Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme

À l'occasion de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme, l'école élémentaire Simone Veil a participé à une matinée jeux et lectures présentée par la Fol (Fédération des œuvres laïques) et organisée par Claire Plazanet de la bibliothèque.

Les classes de CE2, CMI et CM2 ont travaillé sur trois thèmes différents, l'égalité filles-garçons, le handicap et la migration, expliqués par les professionnels de la Fol, qui ont mis à disposition le bibliobus de l'égalité. Les enfants ont ainsi pu passer un moment détente tout en se ressourçant au soleil.



Un atelier photo langage sur l'égalité filles-garçons a été proposé aux élèves, qui ont débattu sur le sujet. Un parcours à l'aveugle a aussi été installé au gymnase de l'école pour sensibiliser les petits sur le thème du handicap.

Grâce à la Fédération et à la direction de l'école élémentaire, les enfants ont passé une matinée très enrichissante, qui leur aura permis d'être sensibilisés sur les trois thèmes abordés. Notamment ils ont pu se mettre en situation de personnes handicapées et ensuite prendre conscience de l'égalité fille / garçon.

Résidence « La Monférine »

À la résidence « La Monférine », les travaux de rénovation se poursuivent.

La création d'un jardin réservé à l'établissement et d'un espace extérieur permettant une intervention efficace des pompiers en cas de besoin, est réalisée.

Comme bon nombre d'EHPAD, la Résidence a réalisé une campagne de vaccination au profit de ses résidents et des occupants de la Résidence Autonomie ainsi que le personnel. Cette campagne permet une large protection pour tous. Le port du masque, le lavage régulier des mains et la distanciation physique restent requis.

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée au public le vendredi 14 mai pour le pont de l'Ascension. Permanence le vendredi 14 mai de 9h à 11h pour les inscriptions sur les listes électorales.

Collège Jean Mermoz

Une action solidaire en faveur des plus démunis au Collège Jean Mermoz à Barby : Les boîtes de Noël

Le principe a été simple : mettre dans une boîte à chaussure : quelque chose de chaud, quelque chose de bon, un produit de beauté, un loisir et un mot doux. Ce projet a été porté par les élèves délégués du Collège et a connu un grand succès puisque plus de 220 boîtes ont été récoltées ! Toutes ces boîtes de Noël ont été confiées à deux associations qui se chargent de la distribution : « La Sasson » et la « Team Tous Ensemble Agir et Marauder ». Elles sont venues rencontrer nos élèves, échanger avec eux sur leurs missions et sur la distribution des boîtes. Elle a eu lieu juste avant les fêtes de fin d'année et s'est faite à destination des personnes sans-abri et des plus démunis sur la commune de Chambéry. Mme Cayeux, Principale et Mme Dintroux, Principale Adjointe du Collège ainsi que les élèves remercient Abdelaziz, Myriam et Christine d'être venus pour la « Sasson » et Julie Laure, Marie et Emmanuel pour la « TeamChambé ».



Emplois saisonniers

Chaque année, la commune emploie pendant la période estivale, 3 jeunes âgés de 18 ans révolus, au service des espaces verts. Les périodes sont définies pour l'été 2021 :

1^{ère} période : du 5 juillet au 23 juillet inclus

2^{ème} période : du 26 juillet au 13 août inclus

3^{ème} période : du 16 août au 3 septembre inclus.

Les jeunes intéressés peuvent faire acte de candidature en déposant en mairie un CV et une lettre de motivation avant le 20 mai 2021.

Groupe emplois

Les élus de la commission emploi ont tenu le vendredi 12 mars après-midi leur seconde permanence pour recevoir les personnes en recherche d'emploi afin de les aider dans cette démarche. 7 personnes ont été reçues.

La prochaine permanence aura lieu le vendredi 11 juin de 14h à 17h à la salle des 4 saisons.

Il est souhaitable de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie au 0479330851.

Pensez à vous munir d'un CV.

Nouvelles attributions au sein du Conseil Municipal

Deux conseillers municipaux se voient attribués de nouvelles responsabilités. Roland Paravy devient Conseiller délégué à la démocratie participative et Jean-Gérard Michoux, Conseiller délégué à la sécurité et au logement.



Les 2 nouveaux conseillers délégués Roland Paravy et Jean-Gérard Michoux

Décès du Docteur Christian Bringoud

Nous avons appris, en ce mois d'avril, le décès du Dr Bringoud. Installé sur la commune pendant des décennies, c'était un médecin de famille, qui ne comptait pas ses heures, recevant de bonne heure le matin et terminant tard le soir et n'hésitant pas à se déplacer au domicile de ses patients. Homme aux qualités extraordinaires, il avait été le premier médecin à intégrer la maison médicale. Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.



Changement à la direction des services techniques

Eric Jabot quitte la commune après 9 ans à la direction technique.

« Je remercie la Commune de Barby pour cette riche expérience, où j'ai œuvré toujours dans l'intérêt général. Je vais poursuivre ma carrière au sein du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie), au groupement patrimoine immobilier » *Eric Jabot*.

Il est remplacé par Fabienne Tronel-Badetz

« Mon parcours hybride : public-privé m'a amenée à Barby suite à une expérience de 5 ans dans une collectivité locale du Grésivaudan comme directrice des services techniques et, avant cela, comme architecte-urbaniste pendant 17 ans, en milieu libéral, sur la Maurienne » *Fabienne Tronel-Badetz*.

L'ensemble des élus ainsi que le personnel souhaitent bon vent à Éric dans ses futures attributions professionnelles et souhaitent également la bienvenue à Fabienne, qui a déjà pris ses fonctions et qui a pu se rendre compte de l'ampleur des projets communaux.

Fabienne Tronel-Badetz va désormais remplacer Eric Jabot



La communication municipale évoluée

La communication municipale a évolué. Le bulletin municipal « Barby Flash » est devenu « **Barby avec Vous** ». La nouvelle interface du **site internet** est en cours de réalisation. Une **page facebook** est disponible à l'adresse : <https://www.facebook.com/Mairie.de.Barby/>. Le courriel d'information « **Barby@ctus** » est envoyé à chaque nouvelle actualité. Vous pouvez en être destinataires en contactant la mairie à l'adresse : **mairie@barby73.fr**



« Au Bonheur d'une Pousse », un Jardin de solidarité et de partage.

Le Café Associatif « Au Bonheur d'une pause » loue à la commune depuis quelques mois le jardin du presbytère. « Adhérents au Café Associatif, notre petit groupe de jardinières et jardiniers a entrepris depuis l'été dernier de reprendre les cultures dans le jardin en souhaitant promouvoir la transmission des bonnes pratiques pour protéger l'environnement et cultiver naturellement les légumes et fruitiers, un lieu ouvert à tous pour partager le goût naturel de nos cultures ».

En ce début du mois de mai, pour équiper le jardin, nous lançons un appel à votre générosité, un appel à dons à tous ceux qui auraient en double ou en trop (dans leurs jardins, ateliers, garages, greniers, caves...) des arrosoirs, tuyaux d'arrosage, récupérateurs d'eau, sécateurs, grelinettes, des plants, anciens bacs à fleurs ou légumes, tables de jardins, sièges, et nous récupérerons aussi des palettes en bon état pour construire du mobilier d'extérieur pour le confort des jardiniers et des visiteurs. Dès que les restrictions de déplacements et de regroupements sur les lieux collectifs et culturels seront allégées, nous vous accueillerons tous les samedis matin de 10h à 12h et les mercredis après-midi de 14h à 16h au jardin, il y a même une boîte aux lettres ! Vous pouvez déposer vos dons directement au jardin, ou au Café associatif : Tél. : 04 79 71 60 12. Nous vous en remercions par avance.

Le GAB recherche des bénévoles

Le Groupe d'Animation de Barby serait heureux d'accueillir de nouveaux volontaires afin d'étoffer son équipe d'animation bénévole. Vous pouvez contacter le président Emile Usoni au 06 99 44 51 81.



INFOS DIVERSES

Changement à la pâtisserie « La Forêt Noire »

Pâtisser, régaler vos papilles, vous satisfaire, tel a été notre plaisir pendant 34 ans.

34 ans où vous nous avez accompagnés, suivis et encouragés. Merci pour ces belles années, pour votre confiance et votre fidélité.

Nous passons donc le flambeau à Anthony et Alfred, tous deux professionnels depuis une quinzaine d'années, qui a leur tour, mettront tout leur savoir-faire et leur professionnalisme pour vous satisfaire. Bienvenue à Anthony et Alfred et bonne retraite à Annick et François.



Annick et François Laurent au côté d'Anthony Parent et Alfred Medeiros

Élections Départementales et Régionales - 20 et 27 juin 2021



En raison de la crise sanitaire, les élections départementales et régionales initialement prévues en mars 2021 sont reportées en juin 2021.

Attention : pour les électeurs dont les rues ont été renommées (Le Clos Besson, Le Clos Gaillard et Le Clos des Corti) cette année merci de bien vouloir vérifier que la modification de votre adresse a bien été prise en compte via le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> Si tel n'est pas le cas, merci de bien vouloir prendre contact avec le service élections de la commune afin de le signaler :

- en Mairie : 04 79 33 08 51 aux horaires d'ouverture
- par mail : mairie@barby73.fr

Les bureaux de vote seront installés à la salle des fêtes.

Relais Parents/Assistants Maternels

Assistant maternel pourquoi pas vous ?... Vous souhaitez travailler auprès d'enfants, favoriser leur éveil et leur épanouissement à votre domicile ? Face au besoin croissant de demandes d'accueil d'enfants sur le territoire, le SICSAL vous propose de mieux connaître ce secteur d'activité et lance un appel à de futures vocations. Pour en savoir plus sur l'agrément et les conditions d'exercices du métier, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec les animatrices du relais intercommunal :

- Relais de St Alban Leysse situé au 92 rue de la Savoyarde le lundi de 15h à 18h, le 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 12h et le vendredi matin de 8h30 à 12h
- Relais de Bassens situé au 9 rue de l'église (ancienne mairie - maison rose) de 15h à 18h le 1^{er} et le 3^{ème} lundi de chaque mois
- Relais de Barby situé à « salle des 4 saisons » au clos gaillard le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois de 14h30 à 17h30

Coordonnées : 04 79 33 54 65 ou 06 75 03 49 51. E-mail : ram@sicsal.fr



Agenda

Mai

Vendredi 14 mai : 9H-11H Permanence inscription listes électorales mairie

Juin

Lundi 7 juin : 19H Conseil municipal

Mardi 8 juin : 18H30 Réunion publique - Lancement de la concertation Centre Bourg II

Vendredi 11 juin : 14H à 17H Permanence demandeurs d'emploi - salle des 4 saisons

Judi 17 juin : 16H Vente de gâteaux devant l'école élémentaire et le centre de loisirs - organisée par le Trésor des écoles

Dimanches 20 et 27 juin : Élections départementales et régionales

Mardi 22 juin : 18H Inauguration place des loisirs Clos Gaillard

Juillet

Judi 1^{er} juillet : 18H30 Réunion publique Clos Gaillard salle des 4 saisons

Vendredi 2 juillet : 18H Réunion des associations - 19H Remise des prix concours photos salle des mariages

Samedi 3 juillet : Barby en Fête - Les Failles - salle des fêtes. Sous réserve des directives sanitaires reporté au 4 septembre

Lundi 5 juillet : 19H Conseil municipal

Septembre

Dimanche 5 septembre : à partir de 8H30 Petit-déjeuner du GAB et forum des associations

Mairie de Barby, 6 place de la Mairie 73 230 BARBY

Tél. 04 79 33 08 51 / Courriel : mairie@barby73.fr / Site internet : www.barby73.fr

Ouverture le lundi de 14h à 18h et du mardi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 18h.

Publication trimestrielle – Directeur de publication : Christophe PIERRETON – Rédacteur en chef : Michel ROUX - Crédit photos : Michel ROUX, Aïssa HAMADI, Xavier PATRIARCHE, Collège de BARBY, SP Photographies

Réalisation : GAP Éditions Communication 04 79 72 67 85 - Tirage : 2200 exemplaires – Imprimé sur papier recyclé